



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS : P-18-634

AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE : Du 2018-08-10 au 2018-08-23

CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE en adaptation scolaire - DL

POSTE RÉGULIER À 100 % DE TÂCHE OU L'ÉQUIVALENT DE 35 HEURES/SEMAINE

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Madame Julie Garnier, coordonnatrice, SRÉ –Adaptation scolaire

LIEU DE TRAVAIL : Services des ressources éducatives – Adaptation scolaire

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La conseillère ou le conseiller pédagogique collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements; elle ou il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseille les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme; elle ou il collabore à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutient l'expérimentation en classe.

Elle ou il conseille et soutient les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne; elle ou il conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique.

Elle ou il instrumente les enseignantes et enseignants sur l'évaluation des apprentissages; elle ou il les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, enseignant et professionnel sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel, planifie ces programmes et en évalue les résultats.

Elle ou il analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, matériel complémentaire, équipement, logiciels et progiciels pertinents; elle ou il conseille sur l'aménagement des locaux.

Elle ou il conseille les intervenantes et intervenants scolaires sur les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement; elle ou il collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens; elle ou il élabore et anime des ateliers de formation et d'information sur les éléments du programme d'intégration des technologies.

Elle ou il collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

En outre, la conseillère ou le conseiller pédagogique en formation générale des adultes et en formation professionnelle contribue à la visibilité de la commission scolaire auprès des partenaires socio-économiques et établit un plan de promotion en conséquence.

Elle ou il rencontre les représentantes et représentants de diverses entreprises afin de développer conjointement des programmes de formation répondant aux besoins de l'entreprise et de son personnel; elle ou il prépare des protocoles d'entente et des offres de services.

Elle ou il participe à l'organisation des programmes d'alternance travail-études, des stages en entreprise et des visites en industrie; elle ou il soutient les enseignantes et enseignants concernés; elle ou il informe et conseille les employeurs.

ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

Les actions et les interventions visent à satisfaire les besoins individuels ou collectifs et portent également sur :

- les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- la différenciation pédagogique et éducative;
- les approches pédagogiques ;
- le plan d'intervention ;
- les acquis scolaires et les acquis d'expérience;
- les services offerts aux diverses clientèles;
- l'équipement;
- le classement et le cheminement scolaire des élèves;
- la clientèle présentant des atteintes, des handicaps ou des retards dans une ou plusieurs sphères de développement, particulièrement celle du langage (clientèle DL) scolarisée en classe spécialisée au primaire et au secondaire, ou qui est intégrée au régulier;
- les pratiques d'enseignement efficace ;

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Détenir un brevet d'enseignement;
- Avoir complété cinq (5) années d'enseignement dans une discipline pertinente ;
- Avoir réussi l'examen d'évaluation de la capacité linguistique de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord ou être en mesure de démontrer qu'elle ou qu'il a réussi avec succès un examen comparable ;
- Connaitre suffisamment les caractéristiques des élèves de 4 à 21 ans qui présentent des difficultés ou un trouble du langage afin d'aider, de soutenir et d'accompagner les directions d'écoles, les enseignants et les TES dans la mise en place d'interventions pédagogiques et éducatives spécifiques à la clientèle basées sur des approches appuyées par les dernières recherches, tant en classe régulière que spécialisée ;
- S'engager à suivre les formations nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- Faire preuve de dynamisme, de créativité et d'une grande capacité d'analyse ;
- Manifester un esprit d'équipe et de coopération ;
- Être capable de travailler en équipe.

QUELQUES ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

- Offrir des activités de développement professionnel sur des thèmes et des sujets liées aux diverses difficultés ou problématiques liées à la clientèle visée, ainsi qu'aux stratégies pédagogiques efficaces ;
- Piloter un projet d'inclusion pour des élèves qui sortent d'une classe DL (difficultés langagières) ;
- Analyser des dossiers d'élèves et participer aux comités d'étude et de référence vers une classe ou un service spécialisés.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

HORAIRE DE TRAVAIL : À préciser avec le supérieur immédiat

TRAITEMENT ANNUEL : Entre 42 391\$ et 80 368\$

ENTRÉE EN FONCTION : À préciser avec le supérieur immédiat

Les personnes intéressées ont jusqu'au **23 août 2018 à 23h59** pour soumettre leur demande écrite en joignant un curriculum vitae à jour à : Mme Anick De Lamirande, attachée d'administration, Service des ressources humaines, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 995, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7, courriel : delamirandea@csrdn.qc.ca télécopieur : (450) 438-2551.

Seules les personnes dont la candidature a été retenue recevront un appel. Merci de votre collaboration et nous vous remercions à l'avance de votre intérêt envers la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

N.B. : La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.